



Commune de Pageas

Mairie  
4, Rue des Ecoles  
87230 Pageas

## LOCATION DE LA SALLE DES FETES 1 RUE DES TILLEULS 87230 PAGEAS CONVENTION

### RESERVATAIRE

NOM – PRENOM :

PERSONNE MORALE :

ADRESSE :

COURRIEL :

TELEPHONE (portable) :

### DATE ET NATURE DE LA RESERVATION

DATE(S) :

OBJET DE LA RESERVATION :

NOMBRE DE PERSONNES PREVUES :

### TARIFICATION DE LA RESERVATION *Merci d'entourer votre choix en fonction de votre situation*

Week-end (samedi et dimanche)	Habitants de la commune	Extérieurs à la commune	Associations de Pageas (gratuité une fois par an)
Sans cuisine	<b>200,00 €</b>	<b>350,00 €</b>	<b>50,00 €</b>
Avec cuisine	<b>250,00 €</b>	<b>400,00 €</b>	

Journée	Habitants de la commune	Extérieurs à la commune	Associations de Pageas (gratuite une fois par an)
Sans cuisine	<b>100,00 €</b>	<b>150,00 €</b>	<b>50,00 €</b>
Avec cuisine	<b>150,00 €</b>	<b>200,00 €</b>	

## PRET DE VAISSELLE

Une liste de vos besoins sera établie **au préalable** (remise de la vaisselle le jour de la location). Le prêt de la vaisselle ne peut se faire que lorsqu'il y a une location simultanée de la salle et de la cuisine.

En cas de perte ou de casse, il sera demandé une participation financière (cf. règlement intérieur).

## PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE A LA CONVENTION

- Photocopie de la pièce d'identité
- Attestation d'assurance responsabilité civile et risques locatifs valable pour la date d'utilisation de la salle
- RIB
- Règlement signé

## REMISE EN ETAT DES LOCAUX

Après utilisation de la salle des fêtes, la remise en état des locaux doit être effectuée.

A cet effet, le loueur s'engage à respecter les consignes annexées au présent contrat.

En cas de non respect de ces consignes :

- Une facture sera envoyée par la commune, du montant de la remise en état des lieux.
- Une majoration de 60 € pour frais de chauffage sera appliquée si le thermostat n'est pas réglé sur 10° après utilisation de la salle des fêtes.

Avant et après chaque utilisation, les extincteurs seront contrôlés ; lorsqu'un extincteur aura été dégoupillé ou vidé, les frais de recharge seront à la charge du loueur (160 Euros).

## INFORMATIONS à l'attention du réservataire

**Etat des lieux (entrant /sortant)** : il sera réalisé sur le site en présence de l'élu en charge de la location de la salle des fêtes au moment des passations de clés (cf. règlement).

**Autorisations administratives** : il vous appartient, en qualité d'organisateur, de requérir toutes les autorisations administratives nécessaires au bon déroulement de la manifestation (SACEM, débit de boisson...).

**Reprise des locaux** : la commune se réserve le droit de reprendre la libre disposition de la structure en cas de besoin administratif impérieux ou de force majeure.

**Annulation de la réservation** : toute annulation doit être impérativement écrite. En cas d'annulation à moins de 48h de la location, le montant de celle-ci sera dû à la commune de Pageas. Le règlement sera à effectuer lors de la réception de la facture au service de gestion comptable de Saint-Yrieix-la-Perche.

**Le soussigné s'engage à respecter le règlement de fonctionnement des locaux et les consignes d'utilisation de la salle des fêtes ci-annexée.**

Date et signature du réservataire

A....., le .....

*Signature*

Pour le Maire,

A Pageas, le .....

*Signature*

**La réservation ne deviendra définitive qu'après réception de la convention dûment renseignée accompagnée des pièces demandées et validation par la commune de Pageas.**

**Il est formellement interdit d'introduire dans la salle et la cuisine du matériel extérieur (type four, bonbonne de gaz, cuisinière, friteuse, radiateur et bougie etc...).**

**Il est interdit de rester dormir dans la salle des fêtes.**

